

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 22 mai 2026
Délibération n° : DCM_2026_143
Matière 3.6

Le jeudi 28 mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessenin, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Marianne Guinebrière, Christine Hamard, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohnu, Joris Rafleageau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Emmanuel Guilloteau, Tiphaine Le Bellec et Emma Sellier.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud

Secrétaire de séance : Alexandre De Fraissinette

Convention pour passage de réseaux en domaine privé communal

Pièce jointe : Convention avec le SIEMML pour passage de réseaux en domaine privé communal

Rapporteur : Eric CHOUTEAU, Délégué à la Voirie, aux Espaces publics et à l'Aménagement des Centres-Bourgs

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'une extension sur le réseau électrique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété privée de la commune.

A cet effet, une convention de passage de réseaux sous et/ou sur domaine privé communal est nécessaire.

Ainsi le SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire) propose une convention pour la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique à Torfou, Le Pré aux Sources.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU le projet de convention ci annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 21 mai 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **VALIDE** le principe de passages des réseaux sur le domaine privé communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Délégué à la Voirie, aux Espaces publics et à l'Aménagement des Centre-Bourgs, à signer la convention suivante :

Commune	Objet	Section	Numéro	Servitude	Lieu-dit
Torfou	Desserte et alimentation du réseau électrique de distribution publique	(350) D	1324	Câble souterrain sur env. 105ml	Le Pré aux Sources

- **PRECISE** que cette convention sera inscrite au registre des Hypothèques, les frais d'enregistrement restant à la charge du SIEMML.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

